



2, Rue des Tilleuls
68440 ESCHENTZWILLER
Tél. 03.89.44.38.92
E-mail : mairie@eschentzwiller.fr

Public 15/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE PUBLIQUE

<u>Date d'envoi de la convocation</u>	Vendredi 08 décembre 2023
<u>Date de la séance</u>	Jeudi 14 décembre 2023
<u>Point</u>	II A
<u>Objet</u>	AFFAIRES FINANCIERES - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 : INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	15
<u>Présents</u>	11

M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Noël MULLER, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Sophie BOEGLIN, Mme Patricia ROLLAND, Mme Isabelle DEBECKER, Mme Denise HERTH, M. Charles GRAFF, Mme Adrienne CAMPILLO, M. Michel JENATTON

<u>Absents excusés et non représentés</u>	0
---	---

<u>Absents non excusés :</u>	0
------------------------------	---

<u>Ont donné procuration :</u>	4
--------------------------------	---

Mme Karine RISBOURG à Mme Patricia ROLLAND

M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER

Mme Catherine WEIGEL à Mme Denise HERTH

Mme Natacha MEYER à Mme Adrienne CAMPILLO

Secrétaire de séance : Mme Adrienne CAMPILLO

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur n'assistait à la séance.

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

III/ AFFAIRES FINANCIERES

A) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 : INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années maintenant la commune d'Eschentzwiller, à l'instar de la tendance nationale doit faire face à un accroissement des actes d'incivilités et de vandalisme à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier.

Le lancement d'une étude a démontré, en accord avec les gendarmes référents en matière de sécurité sur le secteur la nécessité de mettre en place un système de vidéoprotection à certains endroits de la commune.

Le but de ce dispositif est de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, et ainsi faire diminuer les actes de délinquances. Pour atteindre cet objectif il est envisagé la mise en place d'un système de vidéoprotection composé de 15 caméras fixes, aux emplacements suivants :

- Entrées de l'agglomération
- Plateau sportif et aire de jeux (avec vue sur les écoles)
- Ronds-points du village
- Salle polyvalente
- Mairie

Le coût prévisionnel (caméras panoramiques, caméras tube, caméras de lecture de plaques d'immatriculation, serveur informatique, installation) s'élève à 69.168,80 € H.T.

Par circulaire du 11/10/2023, la préfecture présente les projets subventionnables au titre de la DETR et DSIL 2024.

La vidéoprotection entrant dans le cadre de ce dispositif, un soutien de l'Etat pourrait être attribué.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pourrait être le suivant :

Coût en euros H.T. : 73.059,80

Subvention DETR sollicitée : 60% soit 43.835,88 €

Financement communal : 40% soit 29.223,92 €

L'échéancier de réalisation de ce projet pourrait être le suivant :

1^{er} semestre 2024 : consultation des fournisseurs

2^{ème} semestre 2024 : commencement des travaux et réception

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

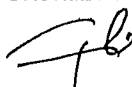
ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
VU la circulaire relative à la DETR et la DSIL 2024 du 11/10/2023,
SUR proposition de Monsieur le Maire
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

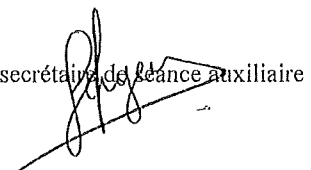
Le Maire



Le secrétaire de Séance



Le secrétaire de séance auxiliaire



DECIDE la réalisation de ces travaux en 2024

DEMANDE que le montant global de ces travaux soit inscrit au BP 2024 en investissement dépenses à l'article 2188 de la M57

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter ce dossier au titre de la DETR 2024

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération

SOLLICITE Monsieur le Maire pour lancer une consultation de différentes sociétés selon le code des marchés publics actuellement en vigueur dès que le BP 2024 aura été voté par l'assemblée délibérante

DONNE L'AUTORISATION à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

Eschentzwiller, le 15 décembre 2023

Le Maire,
Gilbert IFFRIG



Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire



2, Rue des Tilleuls
68440 ESCHENTZWILLER
Tél. 03.89.44.38.92
E-mail : mairie@eschentzwiller.fr

Public 15/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE PUBLIQUE

<u>Date d'envoi de la convocation</u>	Vendredi 08 décembre 2023
<u>Date de la séance</u>	Jeudi 14 décembre 2023
<u>Point</u>	II B
<u>Objet</u>	AFFAIRES FINANCIERES - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU REPOS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	15
<u>Présents</u>	11
M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Noël MULLER, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Sophie BOEGLIN, Mme Patricia ROLLAND, Mme Isabelle DEBECKER, Mme Denise HERTH, M. Charles GRAFF, Mme Adrienne CAMPILLO, M. Michel JENATTON	
<u>Absents excusés et non représentés</u>	0
<u>Absents non excusés :</u>	0
<u>Ont donné procuration :</u>	4

Mme Karine RISBOURG à Mme Patricia ROLLAND

M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER

Mme Catherine WEIGEL à Mme Denise HERTH

Mme Natacha MEYER à Mme Adrienne CAMPILLO

Secrétaire de séance : Mme Adrienne CAMPILLO

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur n'assistait à la séance.

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

III/ AFFAIRES FINANCIERES

B) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU REPOS : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération prise dans sa séance du 25/11/2022, les conseillers ont approuvé la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Repos avec la CEA. Lors de la séance du 26/05/2023, les conseillers ont autorisé Monsieur le Maire à procéder à la publication de l'appel d'offres et l'ont autorisé à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CEA.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence paru le 22 octobre 2023 dans le journal l'Alsace et sur le site internet SAFETENDER, les sociétés ont pu déposer leurs offres jusqu'au vendredi 01 décembre 2023 à 12h.

La commission « appel d'offre » s'est réunie le mardi 05 décembre 2023 à 17h afin d'étudier et d'analyser les offres déposées.

Aussi, il convient maintenant au conseil municipal d'attribuer le marché concernant les travaux d'aménagement de la rue du Repos, afin que ces derniers puissent commencer dans les meilleurs délais.

Le tableau récapitulatif des offres est mis à la disposition des conseillers sur l'ANNEXE 1.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

VU la délibération du conseil municipal prise dans sa séance du 25/11/2022,

VU la délibération du conseil municipal prise dans sa séance du 26/05/2023,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire

SUR proposition de la commission « appel d'offre » réunie le 05 décembre 2023,

SUR proposition de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'attribuer le marché concernant les travaux d'aménagement de la rue du Repos à l'entreprise PONTIGGIA de Wittenheim pour un montant HT de 169.407,72 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

Eschentzwiller, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Gilbert IFFRIG



Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire